



La Direction Générale des Impôts (DGI) rappelle à l'ensemble des contribuables les
rendez-vous fiscaux du mois de juillet 2022, comme suit :

DATES	IMPÔTS-TAXES	FORMULAIRES	DESTINATAIRE
Au plus tard le 10 juillet	Redevance audiovisuelle et cinématographique (RAC) (Art. 15 LFR 2017/ Textes non codifiés)	Bordereau TD 17	RECEVEUR DES IMPÔTS
Avant le 15 juillet	Précompte IRPP Foncier (Art. 178 bis du CGI)	Bordereau ID 31	RECEVEUR DES IMPÔTS
Au plus tard le 15 juillet	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (Retenue sur salaire) (Art. 96 du CGI)	Bordereau ID 10	RECEVEUR DES IMPÔTS
	Taxe Complémentaire sur les Traitements et Salaires (TCTS) (Art. 350 du CGI)		
	Retenue à la source pour les bénéficiaires de prestations de service (précompte IRPP) (Art. 206 du CGI)	Bordereau ID 18 : personnes physiques Bordereau ID 05 : personnes morales	
Au plus tard le 15 juillet	Retenue à la source sur les non-résidents (Art. 206 du CGI)	Bordereau ID 27	RECEVEUR DES IMPÔTS
	Taxe sur les Contrats d'Assurance (TCA) (Art. 371 du CGI)	Bordereau TD 04	
	Contribution à la Formation Professionnelle (CFP) (Art. 10 de la LFI 2017)	Bordereau ID 10	
Au plus tard le 20 juillet	Contribution Spéciale de Solidarité (CSS) (Art. 26 de LFR 2017/ Textes non codifiés)	Bordereau CA 01	RECEVEUR DES IMPÔTS
	Contribution pour les Ordures Ménagères (COM) (Art. 14 LFI 2019/ Textes non codifiés)	Bordereau TD 16	
	Taxe sur les Véhicules de Luxe (TVL) (Art. 18 LFR 2018/ Textes non codifiés)	Bordereau TD 14	
	Taxe sur les jeux de hasard (Art. 407 du CGI)	Bordereau TD 07	
	Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) (Art. 237 du CGI)	Bordereau CA 01	
	Taxe sur les retraits (Art. 22 de LFR 2020/ Textes non codifiés)	Bordereau TD 20	
	Taxe sur les transferts de fonds (Art. 16 de LFR 2008 / Textes non codifiés)	Bordereau TD 09	
	Taxe sur les immatriculations personnalisées (Art. 18 de LFR 2018/ Textes non codifiés)	Bordereau TD 15	
	Taxe de solidarité sur les billets d'avion (Art. 13 de LFR 2007/ Textes non codifiés)	Bordereau TD 11	
Redevance passager (Arrêté n°019.21/MER/MBCP/MT du 27 avril 2021 fixant les modalités de perception de la redevance passager)	Bordereau TD 21		
Au plus tard le 25 juillet	Redevance d'Usure de la Route (RUR) (Art. 364 du CGI)	Bordereau TD 05	RECEVEUR DES IMPÔTS
	Taxe de Consommation sur le Gaz Butane (Art. 21 de LFR 2007/ Textes non codifiés)	Bordereau TD 12	
	Taxe Municipale sur les carburants (Art. 357 du CGI)	Bordereau TD 06	
Au plus tard le 30 juillet	Impôt sur le Revenu des Capitaux Mobiliers (IRCM). (Art. 111 du CGI)	Bordereau ID 11	RECEVEUR DES IMPÔTS

Fait à Libreville, le 08 juillet 2022

La Direction Générale des Impôts